



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT D'UTILISATION, DÉCISION N° DM-20-313
D'ASSISTANCE, DE MAINTENANCE ET EN DATE DU 09 DECEMBRE 2020
D'HÉBERGEMENT (EN MODE SAAS) DU
PROGICIEL GALPE**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n° A-20-494 en date du 2 juin 2020, portant délégation de fonction à Madame Alida VALVERDE adjointe au Maire ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'assurer l'utilisation, l'assistance, la maintenance et l'hébergement (en mode SaaS) du progiciel GALPE ;

CONSIDÉRANT la proposition de la société INFO DECISION de signer un contrat d'utilisation, d'assistance, de maintenance et d'hébergement (en mode SaaS) du progiciel GALPE ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société INFO DECISION – 15 cours Monseigneur Roméro 91025 Evry Cedex, représentée par sa Gérante Madame Nathalie ALCARAZ un contrat d'utilisation, d'assistance, de maintenance et d'hébergement (en mode SaaS) du progiciel GALPE. La validité du contrat est à compter du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021. Le contrat est reconductible de manière tacite 3 fois par période de un an pour se terminer le 31 décembre 2024.

Le montant annuel de ce contrat s'élève à 3022,59 euros HT (trois mille vingt-deux euros et cinquante-neuf centimes)

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de l'administration
générale et de l'open data,

Signé

Alida VALVERDE

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20201209-lmc1H7947H1-AR
Date de réception en Préfecture : 09/12/2020
Date de Publication : 09/12/2020